



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 47852

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'initiative ACP Numérique à laquelle le Gouvernement a tout intérêt à apporter son soutien. L'initiative ACP Numérique vise essentiellement à sensibiliser les bailleurs de fonds - Banque mondiale, Commission européenne, agences bilatérales - à la nécessité de promouvoir des projets d'amélioration de la connectivité internet dans les pays ACP. Cette initiative est aujourd'hui lancée. Elle met particulièrement l'accent sur l'Afrique subsaharienne et la Caraïbe, régions au sein desquelles la fracture numérique est flagrante et où les enjeux pour la France et l'Europe sont importants. Cette initiative reçoit un écho favorable de la part des acteurs concernés - administration française, entreprises, société civile. Il est vrai aussi que cette initiative est indispensable au développement économique et humain des pays ACP grâce aux NTIC. Elle présente en outre un intérêt direct pour la France, ses entreprises et son rayonnement à l'étranger. Dynamique, positive et humaniste, l'initiative ACP Numérique n'implique aucune charge financière sur le budget de l'État. Elle appelle donc un soutien direct du gouvernement français qui ne pourrait que s'enorgueillir de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie et des perspectives de centaines de millions d'habitants. Il souhaiterait donc connaître ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a pris connaissance de l'initiative ACP Numérique et partage l'avis de ses fondateurs sur l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'Afrique et son développement économique et social. Cette problématique de l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour les pays d'Afrique subsaharienne est au coeur de l'action conduite par le ministère des affaires étrangères qui depuis plus de cinq ans s'est engagé à insérer le monde en développement dans la société de l'information. Il a ainsi activement contribué au niveau international, via sa participation au groupe GEANT (Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies) du G8 et au Sommet mondial sur la société de l'information à l'émergence d'un consensus international sur cette problématique et à la définition des principaux axes d'actions nécessaires. À ce titre, la direction générale de la coopération internationale et du développement intervient à la fois en soutien à l'offre (les contenus, services et applications), à la demande (la capacité des utilisateurs à se connecter) et à l'interface qui les réunit (une politique nationale, le cadre juridique), tout en créant les conditions favorables à une appropriation durable de ces technologies (la formation). Parmi les actions pilotes déjà conduites dans ce but par le ministère des affaires étrangères, on peut citer ; le soutien à la connexion des universités en Afrique et plus particulièrement à Madagascar et au Cameroun ; un programme d'intégration de la recherche africaine au sein des réseaux internationaux (4 millions d'euros pour les trois années à venir) ; un programme d'appui au désenclavement numérique visant à soutenir la mise en place de plus de soixante points d'accès publics à Internet dans des zones enclavées de treize pays d'Afrique Sub-saharienne (6 millions d'euros pour les trois années à venir) ; le soutien financier aux programmes menés par les opérateurs de l'Organisation internationale de la francophonie, en particulier l'Agence intergouvernementale de la francophonie et l'Agence universitaire de la francophonie. Il n'en demeure pas moins que s'agissant de

l'accès et des infrastructures - et ce particulièrement en Afrique subsaharienne - un investissement important demande à être réalisé (mise à niveau et déploiement). Cette préoccupation a été rappelée par le Premier ministre lors du Sommet mondial sur la société de l'information, en décembre dernier à Genève. De même, l'harmonisation et la modernisation des cadres juridiques et réglementaires des télécommunications est un préalable essentiel au développement de la société de l'information. Le sommet de la francophonie qui s'est déroulé les 26 et 27 novembre 2004 à Ouagadougou a d'ailleurs réaffirmé l'engagement de la francophonie en ce domaine. Le ministère soutiendra ces efforts de modernisation du cadre réglementaire des télécommunications, qui n'auront de pertinence que s'ils sont coordonnés au niveau régional et s'appuient sur la dynamique créée par le Sommet mondial pour la société de l'information. Enfin, la préparation de la seconde phase de ce sommet, qui se déroulera à Tunis en novembre 2005, sera l'occasion pour le ministère de définir d'autres projets en particulier dans le domaine du soutien à la mise en place de points d'échanges Internet favorisant l'interconnexion des réseaux nationaux et régionaux. À cette fin, la réflexion se poursuit au niveau national comme au niveau international, impliquant, pour ce qui concerne la France, autant le ministère que l'Agence française de développement, pour ce qui relève des infrastructures, et d'autres acteurs, publics, associatifs comme privés. ACP Numérique a d'ores et déjà été associée à cette démarche.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47852

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 janvier 2005

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7681

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1041